

Compte-rendu du comité de projet « Pâturage solaire des Montmins » à Echassières (03330)

Le comité de projet agrivoltaïque « Pâturage solaire des Montmins » s'est tenu le 27 mai 2026 à partir de 9h00, au centre socio-culturel d'Echassières.

Ce compte-rendu est à lire avec le document de présentation. Vous pouvez le retrouver sur le site internet : « <https://www.triangle-solr.fr/nos-projets-dagrivoltaiques/paturage-solaire-des-montmins> »

Les personnes présentes :

- M. Romain TOUZAIN, Porteur de projet
- M. Olivier GAUTHIER, Société Triangle SOL'R
- M. Julien REYDEL, Société Triangle SOL'R
- Mme Pauline BEAUDONNAT, Société Triangle SOL'R
- M. Sylvain CONDUCHÉ, Maire de Lalizolle
- M. Marc ESTEVE, Communauté de Communes de Saint-Pourçain Sioule Limagne
- M. Kévin FAYOL, Adjoint au Maire d'Echassières
- Mme Corinne BRIGAUD, Adjointe au Maire de Durmignat
- M. Christophe CHARTOIRE, Adjoint au Maire de Moureuille
- Mme. Josette MOULY, Adjointe au maire de Servant
- M. Jimmy LE BEC, DREAL AURA
- M. Antoine BARRET, Service départemental de l'Allier pour l'OFB
- Mme. Clémence TRYNKLER, DDT 03
- M. Laurent MALTERRE, Voisin des parcelles de Romain TOUZAIN et Expert en assurance

Les personnes conviées :

- M. Frédéric DALAIGRE, Maire d'Echassières (Excusé)
- M. Arnaud DEBRADE, Maire de Louroux-de-Bouble (Excusé)
- M. Denis JAMES, Maire de Coutansouze (Excusé)
- Mme Véronique POUZADOUX, Communauté de communes de Saint-Pourçain Sioule Limagne (Excusée)
- M. Christian PICHERIT, Communauté de communes de Saint-Pourçain Sioule Limagne (Excusé)



Triangle Sol'R
Villeprovert 41160 Morée



Contactez-nous
+33 (0)2 54 82 82 45
+33 (0)2 54 23 39 95



E-mail
contact.solr@le-triangle.fr



Pour en savoir +
www.le-triangle.fr/sol-r



- M. Gilles JOURNET, Communauté de communes de Saint-Pourçain Sioule Limagne (Excusé)
- M. Christophe NOËL du PAYRAT, Préfecture de l'Allier (Excusé)
- M. Michel TOURNAIRE, Sous-préfecture de Vichy (Excusé)
- M. Claude MALHURET, Sénat (Excusé)
- Mme. Sabine MICHEL, Maire de Lapeyrouse
- M. Guy CHARTOIRE, Maire de Durmignat (Excusé)
- M. Didier BOURNAT, Maire de Moureuille (Excusé)
- M. Sylvain DURIN, Maire de SERVANT (Excusé)
- M. Henri-Claude BUVAT, Maire de Nades
- M. Fabrice PANNEKOUCKE, Conseil Régional
- M. Claude RIBOULET, Conseil Départemental
- Mme. Mélanie REBOULEAU, DDT (Excusée)
- M. Loïc TALMIN, OFB (Excusé)
- Mme. Anne-Sophie MUSY, DREAL AURA (Excusée)
- M. Laurent MURE, SDIS 03
- Mme. CURNEL, CEN
- Mme. LOUVETON, CEN
- Mme. Fabienne THIERY, FNE Allier
- M. Christophe JARDOUX, Chambre d'agriculture
- Mme. Cécile DEGRANGE, Chambre d'agriculture (Excusée)
- Mme. Julie BOURY, Chambre d'agriculture
- M. Philippe BOYER, Chambre d'agriculture
- M. Yannick MARTINET, SAFER AURA (Excusé)
- Mme. Charlotte JAMMOT-PIMPARD, DRAC (Excusée)
- M. Karim GERNIGON, SRA
- M. Frédéric CHAGNON, ENEDIS (Excusé)



SOMMAIRE

I/ Compte-rendu

- 1- Présentation des acteurs
- 2- Localisation
- 3- Le projet agricole
- 4- La zone d'implantation
- 5- Le projet agrivoltaïque
- 6- Les impacts environnementaux, paysagers et sociaux-économiques

II/ Les échanges

- 1- Changement de destination
- 2- Espèces protégées
- 3- Raccordement
- 4- Réunion publique
- 5- Risques et point de rentabilité
- 6- Autoconsommation collective
- 7- Suivi géobiologique



Triangle Sol'R
Villeprovert 41160 Morée



Contactez-nous
+33 (0)2 54 82 82 45
+33 (0)2 54 23 39 95



E-mail
contact.solr@le-triangle.fr



Pour en savoir +
www.le-triangle.fr/sol-r



I/ Compte-rendu

1- Présentation des acteurs

Le projet Pâturage solaire des Montmins est porté par Romain TOUZAIN, exploitant en entreprise individuelle.

La société Triangle Sol'r, spécialisée dans le photovoltaïque au sol au sein du groupe Le Triangle, accompagne Monsieur TOUZAIN pour le développement du projet jusqu'à la mise en service de la centrale.

2- Localisation

Le site choisi pour le projet agrivoltaïque est un ensemble de 3 terrains d'une surface de 29 ha, situé à Echassières et comprenant les deux bâtiments agricoles solaires de Romain récemment implantés.

La commune d'Echassières est en carte communale. Les parcelles dédiées au projet sont en zone non constructible, cependant il n'y a pas d'opposition à la mise en place d'un projet agrivoltaïque puisque : « En carte communale, les centrales solaires ne peuvent être installées dans les secteurs inconstructibles qu'à condition d'être compatibles avec l'activité agricole, pastorale ou forestière ». La commune d'Echassières est aussi soumise aux dispositions de la Loi Montagne.



Triangle Sol'R
Villeprovert 41160 Morée



Contactez-nous
+33 (0)2 54 82 82 45
+33 (0)2 54 23 39 95



E-mail
contact.solr@le-triangle.fr



Pour en savoir +
www.le-triangle.fr/sol-r



3- Le projet agricole

Le projet agrivoltaïque Pâturage solaire des Montmins est l'aboutissement de trois ans de travail en étroite collaboration avec Romain TOUZAIN.

Ce projet soutient l'évolution du système d'exploitation de Romain, dont l'équilibre repose sur la complémentarité entre les grandes cultures et son élevage bovin allaitant aubrac.

La structure se sépare en deux sites : celui des Peyrauds à Chirat-l'Église (qui abrite la stabulation, le stockage du matériel et du fourrage dans trois bâtiments tous solarisés) et celui des Montmins à Échassières (dédié aux cultures et au pâturage saisonnier, où deux bâtiments agricoles solaires ont également été montés).

L'objectif est de restructurer la conduite du troupeau en regroupant l'ensemble du cheptel allaitant sur le site des Montmins, tout en développant un atelier d'engraissement aux Peyrauds. Cette réorganisation vise à optimiser la gestion du parcellaire et à simplifier la logistique en évitant les déplacements fréquents d'animaux entre les deux sites. L'aménagement agrivoltaïque aux Montmins vise à sécuriser et allonger cette période de pâturage, protégeant la pousse de l'herbe des gelées et le cheptel du stress thermique, et à maximiser la valorisation de l'herbe sur pied tout en limitant le recours aux stocks fourragers

4- La zone d'implantation

Les trois parcelles retenues pour l'implantation du projet sont actuellement pâturées par les bovins de l'exploitation de Romain Touzain et se situent à proximité immédiate des deux bâtiments agricoles solarisés. Le projet prévoit l'installation d'ombrières agrivoltaïques dédiées à l'élevage bovin, permettant de maintenir et de renforcer l'activité agricole existante.

Les nouvelles dispositions réglementaires relatives au calcul du taux de couverture des parcelles ont été pleinement prises en compte lors de la conception de l'implantation. Le projet respecte ainsi les exigences en vigueur tout en conservant la fonctionnalité agricole des parcelles.



Triangle Sol'R
Villeprovert 41160 Morée



Contactez-nous
+33 (0)2 54 82 82 45
+33 (0)2 54 23 39 95



E-mail
contact.solr@le-triangle.fr



Pour en savoir +
www.le-triangle.fr/sol-r



Les enjeux liés à la sécurité incendie ont été intégrés dès la phase de conception. Une piste périphérique conforme aux prescriptions du SDIS sera aménagée autour du site afin de faciliter l'accès des services de secours. Huit réservoirs d'eau dédiés à la défense incendie seront également installés pour permettre une intervention rapide en cas de besoin.

Les équipements électriques comprendront cinq postes de transformation répartis au sein des trois parcs avec parmi eux deux postes de livraison. L'ensemble du site sera sécurisé par une clôture périphérique destinée à prévenir les actes de vandalisme. Les conclusions définitives de l'étude d'impact environnemental permettront de préciser le type de clôture retenu ; à ce stade, l'option privilégiée est un grillage souple permettant le passage de la petite faune et limitant les effets de fragmentation des habitats naturels.

L'aménagement prévoit également des voies de circulation adaptées au passage des engins agricoles et de maintenance, garantissant l'entretien de la parcelle et des installations tout au long de leur exploitation.

D'un point de vue agricole, les ombrières constitueront un levier d'adaptation au changement climatique. En réduisant l'exposition directe des animaux au rayonnement solaire lors des épisodes de fortes chaleurs, elles contribueront à diminuer le stress thermique du troupeau, à améliorer son bien-être et à limiter les besoins en eau observés lors des périodes caniculaires de plus en plus fréquentes sur l'exploitation.

Concernant le raccordement électrique, deux scénarios sont actuellement étudiés :

Option n°1 : raccordement de 4 MW à une ligne HTA située à environ 1,3 kilomètres et de 5 MW à une ligne HTA située à environ 4,5 km du projet, toutes deux reliées au poste source de La Bouble. Cette solution présente l'avantage de la proximité et limite l'impact sur les ZNIEFF ainsi que les zones Natura 2000 environnantes, mais le poste source ne dispose actuellement pas de la capacité d'accueil nécessaire.

Option n°2 : raccordement de 5,4 MW à une ligne HTA limitrophe et de 5 MW et 3,6 MW à une ligne HTA située à environ 1,4 km du projet, toutes deux reliées au poste source de La Bouble. Cette solution présente l'avantage de la proximité et limite l'impact sur les ZNIEFF ainsi que les zones Natura 2000 environnantes, mais le poste source ne dispose actuellement pas de la capacité d'accueil nécessaire



En ce qui concerne la provenance du matériel : le groupe réfléchit à utiliser des panneaux français fabriqués par des « giga factory » à 30 % en panneaux résilients, transformés ou assemblés en France. Le matériel exploité à ce jour est chinois et sa traçabilité carbone est disponible (cf. Présentation pour les détails techniques).

5- Les impacts environnementaux, paysagers et sociaux-économiques

L'étude d'impact environnemental réalisée par le bureau d'études ECR depuis janvier 2024 a permis d'évaluer les incidences potentielles du projet agrivoltaïque sur les milieux naturels, le paysage, le patrimoine et les activités agricoles. Les inventaires écologiques menés sur un cycle annuel complet mettent en évidence des enjeux environnementaux globalement modérés sur le site d'implantation.

Le projet est concerné par plusieurs zonages environnementaux, notamment les ZNIEFF de type 1 (en bordure de la zone d'implantation) et de type 2 (incluant la zone d'implantation) de la Forêt des Colettes, la proximité du site Natura 2000 « Forêt des Colettes » ainsi qu'un site inscrit à l'Inventaire National du Patrimoine Géologique lié à l'exploitation historique du kaolin (incluant la parcelle du sud). L'étude d'impact environnementale a mis en évidence la présence d'environ 1,6 hectare de zones humides, toutes évitées et additionnées d'une bande tampon de 5 mètres par rapport à l'implantation. Aucune espèce végétale remarquable et aucun impact fort pour la faune n'ont été identifiés sur le site. Les principaux impacts du projet concernent surtout la phase de travaux, avec des risques de perturbation temporaire de la faune, de dégradation ponctuelle des habitats naturels ou de tassement des sols.

Afin de limiter au maximum ces effets, le projet prévoit différentes mesures de protection : adaptation des périodes de travaux pour éviter les phases sensibles de reproduction, balisage et préservation des zones humides et des haies, limitation des déplacements d'engins, mise en place de clôtures perméables à la faune et suivi écologique du site pendant l'exploitation. Grâce à ces mesures, les incidences résiduelles du projet sur l'environnement sont considérées comme globalement faibles.

Sur le plan paysager, le projet s'inscrit dans un environnement agricole déjà marqué par les activités d'élevage. Des haies arbustives et boisées sont présentes au droit de la zone d'implantation du projet. Les visibilitées seront limitées par ces boisements,



Triangle Sol'R
Villeprovert 41160 Morée



Contactez-nous
+33 (0)2 54 82 82 45
+33 (0)2 54 23 39 95



E-mail
contact.solr@le-triangle.fr



Pour en savoir +
www.le-triangle.fr/sol-r



agissant comme des écrans visuels depuis les voiries et les habitations alentours. Afin de limiter les perceptions visuelles les plus fortes : depuis les habitations (lieux-dits « Les Montmins ») et routes D129 et D624, un renforcement des haies existantes est prévu par le projet. Une haie à créer est prévue au sud-ouest de la parcelle nord. L'étude patrimoniale n'a pas mis en évidence d'impact significatif sur les monuments ou sites remarquables situés aux alentours.

Concernant l'activité agricole, les premières observations issues des retours d'expérience sur des installations similaires montrent que les ombrières apportent un bénéfice notable au bien-être des bovins en limitant le stress thermique lors des épisodes de fortes chaleurs. Les études disponibles indiquent également une compatibilité avec le maintien de la production fourragère, même si des suivis agronomiques seront réalisés afin de confirmer ces résultats sur le long terme.

Au regard des mesures d'évitement, de réduction et de suivi prévues, l'étude conclut à une bonne intégration du projet dans son environnement et à l'absence d'impact majeur sur les composantes naturelles, agricoles et paysagères du territoire. Le projet apparaît ainsi compatible avec les enjeux environnementaux locaux tout en contribuant à la production d'énergie renouvelable et à l'adaptation de l'élevage aux effets du changement climatique.

Romain a souhaité se positionner en tant qu'hébergeur dans le cadre de ce projet. Le capital de la société reste quant à lui ouvert à des investisseurs tiers en cours de définition.

L'investissement total représente 9,5 millions d'euros avec un retour sur investissement à 15 ans [qui doit être inférieur à 20 ans, durée de la garantie de rachat par l'appel offre CRE (i.e. Commission de Régulation de l'Energie)].

Les retombées fiscales locales sont exposées (*cf. Présentation fiscalité*).

Le budget prévoit le démantèlement de la centrale à 40 ans mais il est probable que la durée de vie de la centrale dépasse 40 ans. La réversibilité de la centrale est garantie par le type d'implantation des structures (sur pieux battus) et l'anticipation des étapes démantèlement et recyclage des panneaux dans le budget.



II/ Les échanges

1. Laurent MALTERRE – Voisin des parcelles de Romain et Expert assurance :
Sous tes panneaux Romain, c'est que de l'herbage, ou il y a possibilité de faire de la culture ?

Romain TOUZAIN :

« Non, de l'herbage. De toute façon, je ne sais faire que ça, et puis c'est mon but, c'est de diminuer la céréale. C'est uniquement pour du pacage. »

2. Kévin FAYOL – Mairie d'Echassières : Il y a une partie du troupeau qui serait dans le parc agrivoltaïque, et une autre partie sur d'autres parcelles ?

Romain TOUZAIN :

« De l'autre côté de la route, où il y a des moyens de contention aussi. Donc déjà équipés. Le but, c'était vraiment de pouvoir prouver, ou pas, la qualité, du bien-être animal. »

3. Kévin FAYOL – Mairie d'Echassières : Ça représente quelle surface exactement, les panneaux ?

Triangle Sol'R :

« Si on fait la somme de tous les panneaux, de la surface de tous les panneaux mis les uns à côté des autres, ça représente 41 226 m². Sur les 29 hectares. »

4. Marc ESTEVE – CC de Saint-Pourçain Sioule Limagne : Vous avez pris en compte aussi les prescriptions qui ont pu être faites par le SDIS ? le SDIS a énormément insisté sur l'accessibilité et sur la proximité de l'eau.

Triangle Sol'R :



Triangle Sol'R
Villeprovert 41160 Morée



Contactez-nous
+33 (0)2 54 82 82 45
+33 (0)2 54 23 39 95



E-mail
contact.solr@le-triangle.fr



Pour en savoir +
www.le-triangle.fr/sol-r



« Oui, tout à fait. On a eu un premier retour du SDIS qui nous demandait par exemple de diviser les volumes des citernes pour mieux répartir l'accessibilité autour des parcs. On était partis sur une grosse citerne pour chaque parc, et ils nous ont demandé de diviser en plusieurs citernes pour que chaque point du parc soit couvert à moins de 100 mètres. On a prévu des citernes de 30 m³, 60 m³, ou 60 m³, 60 m³, pour pouvoir couvrir tout le site.»

5. **Antoine BARRET – OFB : Concernant les pistes périphériques qui sont demandées par le SDIS et qui artificialisent, est-ce qu'il ne serait pas possible de traverser les parcelles de façon plus centrale avec un rond de retournement en bout de piste, pour limiter l'impact surfacique ?**

Triangle Sol'R :

« C'est une réflexion. On a pu le voir vu sur d'autres projets qui sont passés récemment en CDPENAF, où effectivement, pour éviter de faire tout le tour et d'artificialiser, ils coupent au milieu avec une aire de retournement au bout. C'est effectivement une réflexion qu'on peut avoir de notre côté pour réduire la zone artificialisée. A voir avec le SDIS si ça pourrait être une configuration adaptée. »

6. **Marc ESTEVE – CC de Saint-Pourçain Sioule Limagne : il n'y a pas d'enjeu de chasse ? Quelque chose de spécifique sur ces parcelles ?**

Romain TOUZAIN :

« Non, après, il faudra voir avec la mention anti-engrillagement sur les clôtures. »

7. **Jimmy LE BEC– DREAL AURA : Vous avez envisagé plusieurs solutions ? Clôture à mailles classique ou clôture industrielle ?**

Triangle Sol'R :

« Pour le moment, on part sur un maillage de 15 par 30 cm, en acier galvanisé, permettant le passage de la petite faune sur recommandation du bureau d'étude. Avec une hauteur de 2 m. »



Triangle Sol'R
Villeprovert 41160 Morée



Contactez-nous
+33 (0)2 54 82 82 45
+33 (0)2 54 23 39 95



E-mail
contact.solr@le-triangle.fr



Pour en savoir +
www.le-triangle.fr/sol-r



Clémence TRYNKLER - DDT :

« Pour revenir sur l'aspect des clôtures, dans l'Allier ça fait maintenant à peu près un an qu'on a mis en place une doctrine, qui s'applique à l'ensemble des projets. Les clôtures seront en poteaux bois. Donc on évite les clôtures de type industriel et elles seront d'une hauteur de 1m20.

Triangle Sol'R :

« Ça peut poser un problème d'un point de vue assurantiel. On est en train de faire une note, notamment côté France Agrivoltaïsme, par rapport à ça, en ayant soulevé tous les problèmes de couverture d'assureur.

Ça va être à discuter. C'est un des points où on essaiera de revenir vers vous notamment avec un peu d'arbitrage côté assurance. Encore une fois, si on doit s'arrêter à 1m20, c'est le moins cher, donc ça ne nous dérange pas. En revanche, il faut juste qu'on soit raccord les uns avec les autres. Il y a ce problème d'intrusion dans un parc solaire, donc il ne faut pas qu'un enfant puisse enjamber par-dessus et puisse s'amuser dans le parc. »

Laurent MALTERRE – Voisin parcelles Romain et Expert assurance :

« Les assureurs n'ont pour l'instant pas obligation de couvrir en dessous de 2 mètres. »

8. Jimmy LE BEC– DREAL AURA : Le haut des panneaux sera à combien ? Et est-ce qu'on est sur du tracker ?

Triangle Sol'R :

« Le bas des panneaux est à 2m70 et le haut à environ 4m10. Non, il s'agit de structures fixes. »

9. Jimmy LE BEC– DREAL AURA : il est prévu de venir faucher jusqu'au pied des poteaux ?



Triangle Sol'R
Villeprovert 41160 Morée



Contactez-nous
+33 (0)2 54 82 82 45
+33 (0)2 54 23 39 95



E-mail
contact.solr@le-triangle.fr



Pour en savoir +
www.le-triangle.fr/sol-r



Romain TOUZAIN :

« Je pense qu'avec le combiné de fauche que j'ai, et que je vais essayer, je dois arriver à passer, à laisser ça de chaque côté de mes poteaux et mettre ça propre. Avec la faucheuse de devant et de derrière. Techniquement, ça devrait le faire. Je ne crois pas qu'on aille le faire faire par un tiers. »

Triangle Sol'R :

« On est en train de regarder. On souhaite regarder en parallèle entre Kuhn et puis un autre fournisseur, une adaptation avec un bras rétractable. Comme les faucheuses de bords de routes qu'on connaît. On en parlait encore au Salon de l'Herbe, à Poussay dans les Vosges. On est en train, avec deux marques, de faire un petit montage maison. On le testera quand on l'aura. Mais mécaniquement, c'est très facile. Il y a juste un capteur et ça doit pouvoir se ranger. »

10. Jimmy LE BEC– DREAL AURA : J'ai une question sur le choix de la position portrait par rapport à l'horizontal des modules. Il y a une raison énergétique ou autre ?

Triangle Sol'R :

« C'est une question technique et de tenue en même temps. Pour faire du paysage, on va se retrouver avec quatre panes sur trois panes, sur une structure de quatre mètres. Donc un coût supplémentaire, et moins facile à poser. Aujourd'hui, on a travaillé avec un interstice de 5cm. On a beaucoup poussé cette question. La FNO soulève le sujet. Donc nous, on a deux panneaux type portrait. Et on pourrait avoir la même chose avec, effectivement, quatre panneaux en paysage. Quatre panneaux en paysage, ça nécessite d'avoir des panneaux de taille plus petite que ces panneaux-là. Donc des panneaux qui ne sont pas forcément en standard, en volume demain. Après, vous avez le cadrage en lui-même du panneau. Ça va être plus solide à l'arrachement. C'est un gros débat entre la résistance mécanique et le nombre d'interstices pour laisser passer l'eau sur la parcelle. »



Triangle Sol'R
Villeprovert 41160 Morée



Contactez-nous
+33 (0)2 54 82 82 45
+33 (0)2 54 23 39 95



E-mail
contact.solr@le-triangle.fr



Pour en savoir +
www.le-triangle.fr/sol-r



Jimmy LE BEC – DREAL AURA :

« C'est vrai que c'est souvent une préoccupation sur des grandes structures de se dire « l'eau va être mal répartie en dessous... l'eau est mieux répartie quand on a plus de panneaux à l'horizontal ». Ça soulève des questions. ».

Triangle Sol'R :

« Ça fait partie des discussion FNO, où on est d'accord d'un point de vue agronomique, mais d'un point de vue structure et garantie de panneaux à terme, ce n'est pas évident. Donc, on essaie de concilier. Côté FNO, ce n'est pas une obligation, c'est une suggestion. Mais par rapport à cette réflexion agronomique, et après, derrière, nous, on a notre agronome qui fait le pour et le contre. Evidemment, pour l'instant, le test qu'on a fait, par exemple sur le démonstrateur, n'a pas d'effets.

Aujourd'hui, les projets sont neufs et encore à un échelon expérimental, tout le monde se pose la question de quel impact, comment on pourrait limiter au maximum l'impact entre avant et après. Si on met du panneau en paysage, on a besoin de beaucoup plus de pannes. Donc la gestion d'eau, n'est pas forcément la plus simple avec les pannes qui sont au milieu des interstices. On ne peut pas mettre forcément des pannes toujours en dessous. C'est le comment faire aujourd'hui en consolidant toute observation, la technique, et garder en ligne de mire aujourd'hui de vendre de l'électricité le plus bas possible. Aujourd'hui, on est sur des retours sur amortissement qui se corsent, notamment avec tout ce qu'il y a : contrôles, etc. Donc on a des charges annexes qui sont assez lourdes. »

11. Jimmy LE BEC– DREAL AURA : Petite question supplémentaire sur la valorisation de l'électricité : c'est vente, appel d'offres CRE, et... ?

Triangle Sol'R :

Alors aujourd'hui, c'est ciblé appel d'offres CRE, pour avoir la sécurité des 20 ans de contrat et garantir un amortissement. On ne s'interdit pas le PPA, mais on va demander au moins une garantie sur un PPA de 15 ans, car notre amortissement va être grosso modo à 15 ans. Donc ce n'est pas simple, c'est-à-dire que ce n'est pas tracé. On aurait



Triangle Sol'R
Villeprovert 41160 Morée



Contactez-nous
+33 (0)2 54 82 82 45
+33 (0)2 54 23 39 95



E-mail
contact.solr@le-triangle.fr



Pour en savoir +
www.le-triangle.fr/sol-r



pu mais on est un petit peu loin de tout, donc une ACC, ce n'est pas forcément le plus simple, mais on ne s'interdit pas de pouvoir le regarder. Ça, c'est la question de la valorisation, donc c'est l'après-permis. Aujourd'hui c'est très compliqué, parce que les changements de réglementation sur l'approvisionnement des panneaux, ne nous permettent plus d'avoir des panneaux 100 % Chinois. Donc, on doit à terme, forcer aussi la production européenne, voire française, avec des produits de giga factory. Les giga factory françaises sont en difficulté. Donc il nous faudrait des politiques long terme pour pouvoir asseoir ces sociétés-là et dire « oui, on y va et on prend du Made in France ». Pour donner un ordre d'idée, la plus-value, ne serait-ce que pour faire du panneau hors Chine, sans dire européen, pour être dans la norme imposée, prochainement c'est 10 % supplémentaires sur le Capex. Donc c'est juste une question de marge qui réduit au fil de l'eau. Et à chaque observation ou objection, c'est souvent ça : la marge. L'Eldorado de l'agrivoltaïsme annoncé il y a 6 ans, a disparu. Même certains gros fournisseurs sont en difficulté pour finir et garantir leurs projets. Donc l'idée de revoir la moulinette de la dépense, on va dire le moindre truc, on parlait de dépenses agricoles, d'adaptabilité, de certains critères, la moindre petite dépense, c'est un grain de sel, il faut regarder, voir si on peut consolider, si on peut l'accepter. Mais on prend toute observation. »

Jimmy LE BEC – DREAL AURA :

« Oui, mais c'est vrai que sur des questionnements sur le projet, il y a une attente forte des services instructeurs ou de la CDPENAF d'avoir des éléments factuels vérifiables et ou, malheureusement, parfois on ne peut pas les avoir. »

12. Christophe CHARTOIRE – Mairie de Moureuille : Pourquoi on a des délais aussi longs ?

Clémence TRYNKLER – DDT :

« Si je peux me permettre d'intervenir, comme c'est la DDT qui gère l'instruction. Il faudra tout décaler d'un an, parce qu'aujourd'hui, pour vous faire un petit topo de l'actualité sur l'Allier : c'est un territoire qui est vraiment très sollicité pour l'implantation des parcs, on a 104 dossiers en cours d'instruction.



Triangle Sol'R
Villeprovert 41160 Morée



Contactez-nous
+33 (0)2 54 82 82 45
+33 (0)2 54 23 39 95



E-mail
contact.solr@le-triangle.fr



Pour en savoir +
www.le-triangle.fr/sol-r



On a recalculé le délai moyen d'instruction, il est de plus de 2 ans, de 25 mois exactement. Donc après, voilà, on a des projets qui peuvent avancer un peu plus vite et d'autres encore plus lentement.

Alors, je ne vous cache pas que, au vu de votre projet, il ne passe pas dans les projets les plus vertueux possibles. Nous ce qu'on recherche déjà, c'est d'autoriser des projets sur des terrains dégradés, donc là ce n'est pas le cas pour vous avec l'agrivoltaïsme. Ensuite, on cherche à orienter les projets qui évitent l'impact dans le paysage parce qu'au niveau du nombre, on a déjà plus de 60 projets qui ont été autorisés. On a des problèmes d'effet cumulé, d'effet de saturation du paysage et vous êtes sur des parcelles qui sont en pente et, du coup, qui sont visibles, qui donnent un point de vue assez important sur le paysage lointain. Donc au niveau de la préservation du paysage, on n'est pas sur le point le plus fort du projet.

Donc je voulais mettre un point d'alerte sur ça, sur l'implantation des parcelles qui sont très visibles, surtout avec un point bas à 2 mètres 70. Du coup, on relève énormément le point haut, qui sera très visible. Ensuite, vous êtes sur un secteur qui se situe en loi montagne. Du coup, vous n'avez pas de restrictions d'un point de vue urbanisme dessus comme c'est un projet d'agrivoltaïsme. Mais si votre projet, enfin si une partie, je ne sais plus s'il y a qu'une partie ou la totalité de la commune d'Echassières en loi montagne, ça veut bien dire pourquoi ? Parce qu'on est sur des paysages assez vallonnés, assez importants. En fait, ce sont des paysages qui sont caractéristiques de l'Allier, que l'on ne voit pas partout. Donc voilà, je voulais vous mettre un point d'alerte sur ça.

Après, en termes d'instruction : L'EPA ne sera pas à déposer en même temps que le permis de construire. Parce que vu que c'est un projet photovoltaïque, vous serez soumis à l'avis conforme de la CDPENAF. Donc, on cherche à avoir les projets les plus aboutis, même pour vous, pour vous éviter un avis défavorable sur un projet qui n'est pas précis. On vous demande de déposer l'EPA une fois que le projet aura reçu l'avis de la MRAE. Ensuite, d'un point de vue de doctrine locale, elle demande que les postes soient plutôt travaillés, donc plutôt avec un bardage bois ou alors des teintes gris clair à gris moyen. On évite le vert qui, qui est en fait très visible selon diverses saisons. Donc les clôtures : poteaux bois, on évite les clôtures de type industriel, d'une hauteur de 1 mètre 20. Ensuite, les pistes, voilà, peut-être retravailler le tracé des pistes pour éviter d'imperméabiliser trop de surface. »



13. Clémence TRYNKLER – DDT : sur la concertation locale, quel est le positionnement actuel de la commune sur ce projet ?

Kévin FAYOL – Mairie d'Echassières :

« On n'a pas statué encore. Pas de décision. Je ne suis pas le seul à décider, on n'a pas encore étudié le dossier. On n'avait pas d'avis défavorable dans les premières discussions, mais le conseil a changé, il y a eu de nouvelles élections, on va reposer la question au nouveau conseil et puis voir ensemble ce que chacun en pense. Mais il n'y a pas pour l'instant d'avis défavorable net, je veux dire. »

14. Clémence TRYNKLER – DDT : Est-ce que les porteurs de projet ont sollicité les riverains autour ?

Triangle Sol'R :

« Pour l'instant, le virage, comme on le disait, on passe d'un projet plus ou moins caché, en pré-étude, à repositionner le projet devant, en comité de projet, pour que tout le monde, tous les élus puissent savoir un petit peu le sens du projet. La sollicitation des riverains va se faire à partir de maintenant. Donc on passe de la face cachée à la face ouverte. D'où le fait que tout le monde soit au courant. Avec les quelques voisins aujourd'hui qui sont agriculteurs, il y a eu des discussions du porteur de projet qui aurait annoncé vaguement le projet, mais sans pour autant aller définir et leur expliquer ce qui allait arriver. Donc on va dire que ça va être fait à partir de maintenant. »

Clémence TRYNKLER – DDT :

« Alors après, je vous dis ça pour éviter les mauvaises surprises parce qu'en plus vous êtes sur un terrain où il y aura l'implantation ou pas de l'entreprise Imerys avec l'exploitation de la mine de lithium. Et en fait, aujourd'hui, même dans d'autres communes de l'Allier qui ont des paysages un peu moins impactants que les vôtres, il y a de nombreuses associations qui se sont montées contre les parcs photovoltaïques. Au vu de ce qui se passe avec le projet Imerys, c'était juste pour



Triangle Sol'R
Villeprovert 41160 Morée



Contactez-nous
+33 (0)2 54 82 82 45
+33 (0)2 54 23 39 95



E-mail
contact.solr@le-triangle.fr



Pour en savoir +
www.le-triangle.fr/sol-r



vous prévenir qu'il peut y avoir des associations qui se montent contre votre projet, etc. Donc il faut bien prendre ça en compte. »

15. Marc ESTEVE– CC Saint-Pourçain Sioule Limagne : Est-ce que Imerys a été sollicitée justement pour éventuellement récupérer cette électricité qui pourrait être produite ?

Triangle Sol'R :

« Oui, effectivement, on a essayé de les contacter et ils sont au courant. C'est pour ça qu'on parlait de PPA aussi. Et eux ont une obligation certainement d'électrification. Pour autant, à l'époque, il n'y a pas eu de retour, mais nous pensons qu'ils étaient aussi dans la consultation et l'idée de ne pas faire trop de bruit, de ne pas mélanger les choses. C'est une source dont on est à l'écoute. Après c'est un peu plus dur, pour une société comme Imerys de s'imaginer et se projeter dans un an avec un coût de l'électricité, etc. Aujourd'hui, si on leur parle de PPA, d'une valeur de de prix, ils vont comparer avec le marché, se dire derrière que ça peut leur permettre d'avoir un coût énergétique bloqué pendant 20 ans, ça peut changer la donne. Ils ont fait leur projet dans leur coin, on a fait le nôtre. La porte est entre ouverte, on sait qu'il y a eu un écho derrière. Mais c'était trop tôt par rapport au développement du projet actuel. Donc ça reviendra tranquillement, mais on ne va pas courir non plus après. Il faut déjà qu'on ait le permis pour pouvoir leur montrer, leur proposer. Aujourd'hui, si on parle du coût électrique, ce type de projet pour une rentabilité, il faut au moins qu'il soit vendu à 82 € le mégawatt. Si on prend une gestion de PPA, ça leur revient à acheter l'électricité un peu plus de 9,5 centimes. On garantit de ne pas augmenter pendant 20 ans. Donc il y a une grosse possibilité que ça les intéresse. Après ça sera la consommation qu'ils ont et certainement, de la recherche après avec un soutien de batterie pour être un peu plus autonome. Une possibilité après d'intégrer des batteries stationnaires sur le site pour pouvoir avoir de l'énergie, un petit peu comme ils veulent et pas forcément sur les autres points. »

16. Christophe CHARTOIRE– Mairie de Moureuille : Je ne sais pas si c'est confidentiel. Le coût du loyer qui revient justement au propriétaire exploitant, il est de combien ?



Triangle Sol'R
Villeprovert 41160 Morée



Contactez-nous
+33 (0)2 54 82 82 45
+33 (0)2 54 23 39 95



E-mail
contact.solr@le-triangle.fr



Pour en savoir +
www.le-triangle.fr/sol-r



Triangle Sol'R :

« Pour le moment, on est à 4 500 € le méga. C'est-à-dire 45 000 € à l'année. Ça fait 1500 € l'hectare. On est très vigilant là-dessus. Ce 1500 €, on est aussi très attentif pour ne pas avoir une plus-value foncière locale. On n'a pas la SAFER (Mr Martinez) présente, qui a été conviée, qui aurait pu défendre l'argumentaire. »

17. Marc ESTEVE– CC de Saint-Pourçain Sioule Limagne : Niveau compensation agricole, est ce que c'est fléché ?

Triangle Sol'R :

« On a le montant de la compensation agricole suite à l'EPA mais il n'y a pas forcément de fléchage. »

Marc ESTEVE – CC de Saint-Pourçain Sioule Limagne :

« Parce que, nous on réfléchit effectivement au sujet de fléchage. Il y a un projet territorial, on réfléchit à ce que aussi les compensations puissent être fléchées sur notre territoire sur des projets agricoles comme les PAT, par exemple, le projet alimentaire territorial, qui vise à sauvegarder aussi les agriculteurs, la production locale. On serait intéressés pour avoir de la transparence. Si c'est quelque chose qui, je pense, n'est pas forcément discuté jusqu'à présent, nous on réfléchit justement à avoir un document cadre, un objectif, qui répond à des objectifs stratégiques aussi du territoire, de manière à pouvoir flécher éventuellement les sujets locaux et d'éviter le manque de transparence sur les projets de compensation qui seront, forcément, sur du domaine agricole.

On va commencer nos rencontres au niveau de la Chambre et du Département, et voir un petit peu comment est-ce qu'on peut se positionner au niveau du territoire par rapport à un fléchage qui sera plus précis. »

Triangle Sol'R :



Triangle Sol'R
Villeprovert 41160 Morée



Contactez-nous
+33 (0)2 54 82 82 45
+33 (0)2 54 23 39 95



E-mail
contact.solr@le-triangle.fr



Pour en savoir +
www.le-triangle.fr/sol-r



« Si vous pouvez nous aider à provoquer la réunion pour qu'on ait un fléchage, on n'est pas contre. Pour l'instant, nous n'arrivons pas à avoir la Chambre pour pouvoir échanger là-dessus. »

Aucune autre question ou remarque ne sont posées. Le comité de termine à 11H55.



Triangle Sol'R
Villeprovert 41160 Morée



Contactez-nous
+33 (0)2 54 82 82 45
+33 (0)2 54 23 39 95



E-mail
contact.solr@le-triangle.fr



Pour en savoir +
www.le-triangle.fr/sol-r

